

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-2023-04-11042023-ED
Reçu le 14/04/2023

Séance du 11 Avril 2023

**Nombre de
conseillers**

| | |
|-----------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents | 10 |
| - votants | 13 |
| - absents | 5 |
| - excusés | 0 |
| - vote pour : | 13 |
| - vote contre : | 0 |
| - abstentions : | 0 |

Convocation : 03/04/23

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe (pouvoir à Mme MAZET), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA), TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT).

Secrétaire de séance : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°
CM11042023-04

OBJET

Approbation du
montant de
l'Attribution de
compensation
prévisionnelle
2023.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération du Grand-Figeac n° 006/2023 du 31/01/2023 portant sur l'attribution prévisionnelle 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2023 de 20 276.00 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 11 Avril 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 12/04/2023
et publication ou
notification
du 12/04/2023



Le Maire,
Guy LACOUT.